

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département du Lot et Garonne

Nombre de membres en exercice :  
15

Nombre de membres

Présents : 12

Excusés : 3

Pouvoirs : 3

Votants : 15

Absents : 0

Date de la convocation :

Le 07 mars 2023

De la commune de Mauvezin-sur-Gupie, Lot-et-Garonne,

**Séance ordinaire du 14 mars 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze mars à vingt heures trente,  
Le Conseil Municipal, en séance ordinaire, de cette commune  
régulièrement convoquée s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi,  
dans le lieu habituel de ses séances.

Sous la présidence de : Monsieur Daniel BORDENEUVE, Maire,

**Présents** : Ms Daniel BORDENEUVE, Dominique SAVARIAUD,  
Michel WALTER, Michel DUBAUX, Ulysse SUC, Christian  
MICHELET et Éric FORESTIER.

Mmes Françoise JORREY, Laurence  
TOUMEYRAGUES, Delphine SCHWARTZ, Estelle ASPART et  
Sandra BARBE.

**Excusés** : Madame Laure BRAQUEHAIS, Messieurs Antoine  
ZANOTTO et Willy LORENZON.

**Pouvoirs** : Madame Laure BRAQUEHAIS à Monsieur Dominique  
SAVARIAUD, Monsieur Antoine ZANOTTO à Monsieur Christian  
MICHELET, Monsieur Willy LORENZON à Madame Sandra BARBE

**Absent** :

Madame Laurence TOUMEYRAGUES a été nommée secrétaire de séance.

**Objet : Devis pour la réfection des voies communales.**

Monsieur le Maire, donne lecture des devis établis par la société TEGR pour le programme de réfection des voiries communales qui se déroulera en deux phases telles que détaillées ci-après :

**Phase 1** : purge des trous, profilage 6/10 concassé et pose de bicouche émulsion 69% finition 2/6 Garonne à « Tapy », « Labaronny », Lagrèze », « Calamet », « Rousseau » « Aux Granges » et « Jean Malau » :

Montant HT = 21 368.00 €

TVA 20% = 4 273.00 €

**Montant TTC = 25 641.60 €**

**Phase 2** : purge des trous, profilage 6/10 concassé et pose bicouche émulsion 69% finition 2/6 Garonne à « Ganelot est » ; décapage partiel, évacuation, profilage, nivelage et compactage à « Jean Blanc »

Montant HT = 13 280.00 €

TVA 20% = 2 656.00 €

**Montant TTC = 15 936.00 €**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,  
**le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

**VALIDE** les devis de la société TEGR pour un montant total de 41 577.60 € TTC.

**Adopté à 15 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme  
Certifiée exécutoire après transmission le :  
Publiée le 17 mars 2023

Le Maire,

Daniel BORDENEUVE



La secrétaire de séance

Laurence TOUMEYRAGUES